

Une population menacée par des expansions portuaires: Une Ville intimidée par une entreprise

Mémoire déposé à l'OCPM
dans le cadre de la consultation publique sur le site Ray-Mont Logistiques

Par la **Mobilisation 6600 Parc-Nature MHM**

Novembre 2024



Les expansions portuaires envahissent l'Est de l'île

Si Montréal accueille un port qui dessert tout le Québec, le Canada et même une partie des Etats-Unis, c'est dans l'Est de l'île que ces activités industrialo-portuaires lourdes ont principalement lieu. Étant la porte d'entrée-sortie du deuxième plus grand port au pays, Mercier-Hochelaga-Maisonneuve (MHM) et la population qui y habite absorbe ainsi les nuisances pour tout le reste du pays. Quotidiennement, elle subit les impacts sur l'environnement et la santé qui découlent de ces activités.

La croissance incessante du port de Montréal est problématique car toujours plus néfaste pour les populations environnantes. En plus d'accaparer la quasi-totalité des berges d'MHM et de couper les citoyens d'un accès au fleuve, le port s'étend toujours plus, en s'insérant sournoisement dans les quartiers, dans les milieux de vie. Il pollue, il détruit des espaces verts pour les minéraliser en créant des îlots de chaleur, et il exige de nouvelles routes pour être en mesure d'augmenter le camionnage qui est déjà un enjeu majeur du secteur. Au comble, l'administration portuaire ne propose aucune compensations à la hauteur des très importantes nuisances générées par ses activités.

Voilà que le port de Montréal en est aujourd'hui à utiliser une entreprise privée pour gagner du terrain. De fait, Ray-Mont Logistiques, entrepreneur délinquant et quérulent, porte en son nom les expansions portuaires sur le terrain Assomption-Sud.

La Ville, obligée par des pressions juridiques, réfléchit au réaménagement de la rue Dickson pour permettre à Ray-Mont Logistiques d'y faire passer ses trains, en plus d'un projet autoroutier qui permettra l'ajout de milliers de camions provenant du port et de ses partenaires. Présentement, l'aménagement de notre territoire est donc décidé par ces acteurs qui ne se soucient guère de la qualité de vie des citoyens.



Ray-Mont Logistiques et ses pratiques quérulentes

373 millions de dollars : la plus grosse poursuite jamais connue à la ville de Montréal. C'est 31 fois le budget qu'elle attribue à la lutte contre la pauvreté et à l'insécurité alimentaire. Le recours juridique lancé par Ray-Mont Logistiques a agi, et agit encore, comme un bâillon. Par son oppression la métropole s'est retrouvée complètement démunie, paralysée et incapable de défendre adéquatement ses citoyens.

Dans le cadre de la consultation qui nous concerne, l'administration sait comme nous tous que si elle refuse d'accorder les dérogations demandées par l'entreprise, cette dernière reviendra assurément à la charge avec une autre poursuite envers la Ville et ses citoyens.

Il est à noter que l'entrepreneur utilise par ailleurs la même tactique d'intimidation juridique avec le ministère de l'Environnement, afin de le pousser à permettre l'extension de ses heures d'opération. En outre, si les représentants de Ray-mont Logistiques ont affirmé, lors de la séance du 16 octobre dernier, ne pas détenir l'information quant à l'horaire liée à cette demande. Notre député provincial a quant à lui confirmé, après avoir échangé avec le ministre Charette, que l'entreprise a demandé d'étendre ses heures d'opération à 24 heures sur 24 - 7 jours sur 7.



RLM réitère qu'elle souhaite maintenir une relation respectueuse avec le MELCCFP afin de permettre le déploiement des prochaines étapes de son projet en collaboration avec la Ville de Montréal, le gouvernement provincial et ses partenaires d'affaires, le tout dans le but de favoriser l'acceptabilité sociale de ses activités. Elle réitère toutefois qu'elle ne le fera pas à tout prix.

Ainsi, dans l'éventualité où le MELCCFP déciderait de refuser la modification pour les motifs exposés dans le Préavis, RLM prendrait acte de la volonté du MELCCFP de bloquer son projet et verrait à faire valoir ses droits devant les instances judiciaires appropriées, qu'il s'agisse de la contestation des décisions rendues, de la reconnaissance du non-assujettissement de ses activités à la LQE et de la réparation des dommages subis découlant des agissements fautifs des représentants du MELCCFP.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur Laramée, nos salutations distinguées.

Me Christine Duchaine

c.c. : Me Karine Godhue
Samira Rabbani, analyste au MELCCFP

p.j. : Étude d'impact sonore de RML à Montréal - Avril 2023

La cohabitation respectueuse impossible

Lorsqu'il est question d'une des plus grande plateforme de conteneurs en Amérique du Nord, qui opère 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7 et qui projetée au milieu de zones résidentielles, le fait que le terrain soit zoné industriel devient superflu. L'ampleur du projet et la lourdeur de ses activités rend la cohabitation harmonieuse, et respectueuse de la population, complètement irréaliste. Il est évident qu'un corridor vert d'à peine 45 mètres de largeur, quelques arbres et toits végétalisés ne parviendront pas à apaiser toutes les nuisances qui seront générées par les activités de Ray-Mont Logistiques. D'autant plus que ces nuisances s'ajouteront à la somme des nombreuses nuisances déjà vécues par les résidents du secteur, qui sont très loin d'être résolues. La façon de disposer les conteneurs non plus.

La réalité est que le projet en soit est complètement inadéquat dans le milieu où il s'implante. Et ce, peu importe les mesures de mitigation mises en place.

Également, comme Ray-Mont Logistiques est reconnu pour être un entrepreneur délinquant et un mauvais citoyen corporatif là où s'installe, il nous semble fort improbable que la cohabitation soit mieux qu'ailleurs où il est implanté et que sa présence apporte quelconques avantages pour la population.



L'Environnement

Dans ce secteur saturé d'activités industrialo-portuaires, le terrain Assomption-Sud est ni plus ni moins qu'un îlot de fraîcheur dans une mer de béton : un petit poumon vert dans un grand nuage de gaz d'échappement. Il rend incontestablement d'innombrables services écosystémiques Il effectue notamment la gestion des eaux de pluie, l'atténuation des îlots de chaleur et la filtration des polluants atmosphériques. Il contribue à atténuer de manière considérable et gratuite des enjeux qui touchent particulièrement l'arrondissement MHM.

L'espace est également un lieu d'évasion, de loisirs et de contact avec la nature pour la centaine de résidents qui le fréquentent quotidiennement. Enfin, il sert d'habitat, d'aire de chasse et de repos, pour une faune abondante incluant mammifères, oiseaux et insectes.

Soulignons que malgré les demandes répétées, **il n'y a jamais eu d'études d'impact sur l'Environnement liées à l'ensemble des développements du secteur Assomption-Sud, ni sur le projet de Ray-Mont Logistiques.** Un manquement que la Fondation David Suzuki déplore d'ailleurs dans son *Rapport pour une Justice environnementale québécoise*.¹



¹ <https://fr.davidsuzuki.org/publication-scientifique/rapport-pour-une-justice-environnementale-quebecoise-realites-arguments-pistes-daction/>, p. 34

La biodiversité

En milieux urbains, les espaces naturalisés constituent des refuges essentiels pour la biodiversité et c'est exactement le cas d'Assomption-Sud dans lequel se trouve celui de Ray-Mont Logistiques. Si ce terrain est hautement convoité par le port de Montréal et ses partenaires, il est également désigné comme *noyau de biodiversité principal* dans l'arrondissement MHM.²

Plus encore, Selon Andrew Gonzalez, professeur à l'Université McGill, directeur du Centre de la Science de la Biodiversité du Québec et co-fondateur de la firme Habitat, la valeur écologique dudit terrain est comparable à celle du Parc Maisonneuve.³

En effet, on y a recensé des centaines d'oiseaux et une biodiversité impressionnante⁴ incluant plus de dix espèces à statut particulier, dont le papillon monarque qui est en voie de disparition⁵. Celui-ci vient y pondre sur les asclépiades, une plante essentielle à sa survie, qu'on trouve en très grande quantité dans Assomption-Sud. On y trouve également deux milieux humides dont l'un répertorié par Canards illimités Canada.⁶

Plusieurs de ces espèces précaires fréquentent régulièrement le terrain de Ray-Mont Logistiques et celui du CN. Inévitablement, celles-ci se verront impactées de manière négative au fur et à la mesure que les opérations de l'entreprise augmenteront. C'est le cas du papillon monarque, du bourdon terricole, de l'hirondelle rustique, du goglu des prés, du martinet ramoneur, du pioui de l'Est, en plus du pluvier kildir qui y niche⁷.

La détérioration de ce terrain par la construction des infrastructures industrialo-portuaires et routières, entrainera un important déclin de la biodiversité et la perturbation des écosystèmes dans un secteur déjà extrêmement fragilisé.



² https://www.realisonsmtl.ca/biodiversite_mhm?tool=map#tool_tab

³ <https://ileau.ca/actualite/2018/l'assomption-en-vert-bleu>

⁴ <https://www.inaturalist.org/projects/en-danger-inventaire-du-parc-nature-mhm>

⁵ <https://www.ledevoir.com/environnement/790980/le-papillon-monarque-classe-en-voie-de-disparition>

⁶ <https://www.canards.ca/endroits/quebec/cartographie-detaillée-des-milieux-humides-du-quebec/> - À noter que le terrain Assomption-Sud renfermait trois milieux humides à l'origine, mais Ray-Mont Logistiques a remblayé un marais sur son terrain, sans aucune compensation.

⁷ Si le pluvier kildir ne présente pas de statut particulier, son site de nidification est protégé par le règlement sur les oiseaux migrateurs <https://laws-lois.justice.gc.ca/fra/reglements/DORS-2022-105/page-1.html#h-1336350>

La santé des citoyens

Il est crucial de souligner que lorsque Ray-Mont Logistiques évoque son déménagement de Pointe St-Charles à Hochelaga, il avance systématiquement une supposée réduction des GES. Or, il omet toujours soigneusement de ne pas mentionner l'augmentation de 1000 à 1500%⁸ de ses activités. Nous insistons sur le fait que cette dernière donnée prise en compte, le calcul promu par l'entrepreneur ne fonctionne plus.

Le terrain de Ray-Mont Logistiques est situé dans ce que ces experts ont nommé « *le Poumon noir de Montréal* ». L'arrondissement est déjà aux prises avec énormément d'enjeux affectant la santé de ses résidents comme la pollution atmosphérique, les poussières et les îlots de chaleur. La situation est telle qu'elle inquiète les experts en santé et en environnement.

« C'est un secteur qui, historiquement, a enduré un fardeau démesuré de pollution ».⁹

Le nouvel emplacement visé par Ray-Mont Logistiques est donc déjà excessivement touché par les impacts des activités industrielles et industrialo-portuaires : il en est saturé. La population est aux prises par une espérance de vie de 9 ans inférieure à celle des citoyens de l'ouest de l'île¹⁰ et souffre davantage des vagues de chaleur, dû à la vocation industrielle du secteur¹¹. C'est pourquoi il est **très difficile** de comprendre comment il peut être encore envisagé d'ajouter davantage de ce type d'activités, et ce, sans même que les nuisances actuelles aient été dument résolues.

Notons à cet effet qu'encore là, **il n'y a jamais eu d'études d'impact sur la santé pour l'ensemble des développements prévus sur le terrain Assomption-Sud, ni même pour projet de Ray-Mont Logistiques**, malgré les demandes répétées.



⁸ <https://www.facebook.com/resisteretfleuir/videos/498085414702930> - minute 14 : 02

⁹ <https://www.ledevoir.com/societe/sante/760185/developpements-industriels-le-poumon-noir-de-montreal-inquiete-les-experts/>

¹⁰ <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/765569/esperance-vie-est-montreal-ouest-ciuss-est-ile>

¹¹ <https://vaguesdechaleur.ffgg.ulaval.ca/>

L'absence de justice environnementale

« Le fardeau des problèmes de santé environnementale est inégalement réparti sur le territoire. »

Cette phrase est extraite de la lettre ouverte publiée dans La Presse par le Dre Claudel Pétrin-Desrosiers, présidente de l'Association québécoise des médecins pour l'environnement (AQME) et médecin dans Hochelaga-Maisonneuve.¹² Appuyée par 20 autres cosignataires, tous issus du domaine de la santé, Dre Pétrin-Desrosiers se positionne clairement **contre l'installation du projet Ray-Mont Logistiques et pour l'utilisation de cet espace afin de créer un Parc-Pature dont tous pourront profiter.**

Malgré tout, il est question d'ajouter de nouvelles routes et minéraliser encore. Pourquoi? Pour absorber les milliers de camions qui s'additionneront aux milliers qui passent déjà dans nos milieux de vie. Pour qui? Pour le port et ses partenaires, dont Ray-Mont Logistiques. Le tout s'opère contre la volonté des résidents et sans études globales pour appuyer ces développements.

Nos décideurs choisissent le secteur de l'Est pour y jeter ces projets industriels lourds à vocation économique, même s'ils sont néfastes pour les citoyens. Poussés par l'industrie de la logistique et de la conteneurisation, ils prennent toujours bien soin d'ajouter les mots « structurants » ou « revitalisants » lorsqu'ils viennent nous présenter avec enthousiasme ces développements pourtant nocifs et décidés d'avance. Parce qu'en plus de nous les imposer contre notre gré, il nous est demandé de les approuver.

Nos décideurs savent bien, puisqu'ils l'ont documenté, que la population de l'Est présente un faible taux de scolarisation et un faible revenu moyen, ce qui entraîne une faible réticence sociale.¹³ Ils s'en servent.

Dans son analyse, CAI Global a dû composer avec les différentes caractéristiques que propose le secteur de l'Assomption Sud, mais aussi avec les besoins des différents intervenants en lien avec le projet, de sorte à proposer un positionnement économique optimal qui intègre la réalité industrielle du secteur ainsi que les enjeux qui sont y rattachés, tout en considérant les principales parties prenantes concernées.

II. Résumé

Dans le cadre de ce mandat, CAI a combiné différents types de données de sorte à arriver à sélectionner le type d'industrie qui maximiserait le plus la valeur économique des terrains du secteur de l'Assomption Sud.

La recherche s'est d'abord concentrée sur l'analyse du profil démographique et socioéconomique de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve (arrondissement où se trouve le site visé) de sorte à proposer une réponse capable d'offrir la meilleure solution pour la population locale. Cette analyse a permis de retenir les observations suivantes concernant l'arrondissement:

- une faible scolarisation des individus (par rapport à la Ville de Montréal)
- une importance du poids de l'industrie de la fabrication alimentaire
- un faible revenu moyen des individus (par rapport à la Ville de Montréal)

Ce choix est notamment conditionné par le fait qu'elles satisfassent l'ensemble des caractéristiques nécessaires pour avoir un avantage compétitif, soit :

- une interaction avec Le Port de Montréal
- basée sur une main-d'œuvre abondante
- à forte valeur ajoutée

5

- favorisant le transport maritime et ferroviaire
- engendrant d'importantes externalités structurantes
- à faible réticence sociale

Positionnement économique pour le secteur de L'Assomption Sud/A-25
Renforcer la compétitivité de l'industrie du transport des marchandises et de la logistique par la consolidation et le développement de la zone industrialo-portuaire de l'est de Montréal

Service du développement économique
Montréal

Août 2016

¹² <https://www.lapresse.ca/debats/opinions/2021-11-11/un-parc-nature-ou-de-l-asphalte.php>

¹³ https://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/docs/PAGE/ARROND_MHM_FR/MEDIA/DOCUMENTS/resume_etude_cai_global.PDF p. 4 -5

Toujours dans le *Rapport pour une Justice environnementale québécoise* de la Fondation David Suzuki, il est mentionné de *processus adaptés, de politiques efficaces et centrées sur le besoin des populations*, ce qui n'est pas du tout mis de l'avant dans le cas qui nous concerne. Car ces développements sont uniquement centrés sur le besoin des industries et se font au détriment des populations.

Ici, dans l'Est, nous nous questionnons souvent à savoir si de tels projets seraient planifiés dans l'ouest de Montréal?

L'entente entre la Ville de Montréal et Ray-Mont Logistiques

Dans le contexte où les négociations entre la Ville et l'entrepreneur ont été prises avec une poursuite de 373M\$ qui menace de façon écrasante l'intégrité économique de la métropole et ses habitants, nous considérons que l'entente qui en résulte est fallacieuse.

Ainsi, comme la négociation n'a pu se faire de manière équitable, c'est incontestablement l'entreprise qui en sort gagnante... et les citoyens, perdants.



En conclusion

À la lumière des éléments cités ce texte, nous demandons à ce que toutes les dérogations souhaitées par Ray-Mont Logistiques soient refusées. Nous pensons que celles-ci ne favorisent en rien la cohabitation : que si le projet ne peut pas s'implanter dans le respect du bien-être et de la santé de la population montréalaise sans déroger aux règlements, c'est donc qu'il n'est pas compatible avec le milieu.

Nous insistons sur le fait que la Ville ne doit pas laisser une poursuite bâillon, aussi intimidante soit-elle, avoir le dessus sur le bien-être et la sécurité de ses citoyens. Elle ne doit pas se soumettre docilement à cette forme d'intimidation juridique, comme c'est le cas présentement.

Pour ce faire, il est nécessaire que l'administration municipale soit appuyée par tous les paliers de gouvernement. Car les pratiques mises de l'avant par l'entrepreneur Ray-Mont Logistiques doivent absolument être dénoncées et réprouvées en haut lieu. Sans quoi, elles causeront des précédents pour les municipalités du Québec en entier.¹⁴

En tant que société, nous ne pouvons laisser les entreprises privées utiliser les menaces juridiques pour forcer leurs projets en décidant de l'aménagement de notre territoire, de nos milieux de vie et en compromettant notre santé.



¹⁴ https://www.journaldemontreal.com/2023/01/24/un-promoteur-qui-tient-a-son-golf?fbclid=IwY2xjawGUfsFleHRuA2FlbQixMAABHWiDkcdDZxZKWZKz2mSP6Uwxx4v07vO6MN-PS0ozuDoWW0i873SFn - JzQ_aem_Vy4uufID2Zw15OKf0v0iRQ